

Admission à la vérification de compteurs d'énergie thermique et de compteurs d'eau chaude

de 23 avril 2002

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Hydrometer GmbH, Ansbach (D)

Requérant: Hydrometer GmbH, Ansbach (D)



Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique.

Type: SONO 2500 CT

2^e adjonction

Fabricant: Almess GmbH, Oldenburg (D)

Requérant: Actaris SA, Genève (CH)



Compteur d'énergie thermique complet.

Type: MaXX

Fabricant: M. K. Juchheim GmbH & Co., Fulda (D)

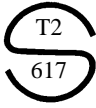
Requérant: JUMO Mess- und Regeltechnik AG, Staefa (CH)



Sondes de température pour compteur d'énergie thermique.

Type: Nadelfühler

Fabricant: M. K. Juchheim GmbH & Co., Fulda (D)
Requérant: JUMO Mess- und Regeltechnik AG, Staefa (CH)
Sondes de température pour compteur d'énergie thermique.
Type: 902425/50, 902435/50



Fabricant: Hydrometer GmbH, Ansbach (D)
Requérant: Hydrometer GmbH, Ansbach (D)
Calculateur de chaleur pour compteurs d'énergie thermique.
Type: INFOCAL 5



1^{re} adjonction

Fabricant: Almess GmbH, Oldenburg (D)
Requérant: Actaris SA, Genève (CH)
Compteur d'énergie thermique complet.
Type: CF-Echo



23 avril 2002

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:
Le directeur, Wolfgang Schwitz

Admission à la vérification de compteurs d'énergie thermique et de compteurs d'eau chaude

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.04.2002
Date	
Data	
Seite	3164-3165
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 252

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.